

29 mars 2016

Formation « Règles de Constructions parasismiques- (Artisans du BTP)

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique, Hervé LAUREOTE, en partenariat avec la DEAL et Antilles contrôle, informe les Artisans et salariés du Bâtiment, du renouvellement de l'action « **Règles de constructions parasismiques** »

Artisans, vous souhaitez

- Valoriser votre entreprise et acquérir les connaissances essentielles en matière de construction parasismique, pour une réalisation efficace des projets de construction

Contactez L'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

Tél. : 0596 71 32 22 ou 0596 68 09 14

Email : cmm972.forma@wanadoo.fr

www.cma-martinique.com

Contact Presse

Directeur de la communication

Dominique SABIN – 0696 85 26 43 - d.sabin@cma-martinique.com